

École nationale
de **POLICE**
du Québec



Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

2015
—
2016



**Guide d'admission
de l'aspirant policier**
titulaire d'une AEC en techniques policières

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
(819) 293-8631

RESPONSABLE : ORGANISATION SCOLAIRE

© École nationale de police du Québec, 2015.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec (2010) 142 G.O.2. p. 5162*, lequel est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Ce guide est destiné à l'intention des titulaires d'une AEC en techniques policières.

Révisé le : 2016-01-25

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) énonce que l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder à la pratique de patrouille-gendarmerie. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (ci-après appelé le « programme ») permet à l'aspirant policier d'acquérir les compétences en patrouille-gendarmerie. Il a pour objectif de préparer l'aspirant policier à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. La durée minimale de ce programme est de 450 heures réparties sur 15 semaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission du programme sont prévues au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (ci-après appelé le « règlement »), lequel prévoit particulièrement ce qui suit :

- 1° être citoyen canadien;
- 2° être de bonnes mœurs. Nous vous suggérons de prendre connaissance du « *Document d'information sur la vérification des bonnes mœurs à l'École nationale de police du Québec* » sur notre site Internet;
- 3° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
- 4° avoir obtenu une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial et avoir obtenu d'un corps de police une promesse d'embauche dans les fonctions de policier;
- 5° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis classe 4A). Prenez note qu'un **permis probatoire** ne sera pas accepté. Lorsqu'il y a eu une chirurgie aux yeux, la condition A inscrite sur le permis doit être retirée;
- 6° donner ses empreintes digitales à l'École;
- 7° avoir réussi l'examen médical prescrit. L'examen médical doit être réussi dans les 9 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 8° payer les frais de scolarité ainsi que les autres frais exigés par l'École (les frais d'admission doivent être payés au moment du dépôt de la demande d'admission);
- 9° avoir réussi le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) prescrit. Le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) doit être réussi dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École. **Nous vous suggérons de prendre connaissance du nouveau rapport d'évaluation du TAP-ENPQ (annexe « B » du règlement) qui sera utilisé pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016;**

- 10° **Condition d'admission retirée pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016** avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalente délivrée par l'un des organismes suivants :
- Ambulance St-Jean;
 - Croix-Rouge canadienne;
 - Fondation des maladies du cœur du Québec;
 - Société de sauvetage.
- 11° **Condition d'admission retirée pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016** avoir réussi le test de natation prescrit. Le test de natation doit être réussi dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 12° **s'être soumis au** le test psychométrique administré par l'École. Le test psychométrique n'est valide que pour l'année scolaire 2015-2016;
- 13° **s'être soumis au** test de jugement situationnel administré par l'École. Le test de jugement situationnel n'est valide que pour l'année scolaire 2015-2016.

DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé au présent guide et être accompagné des documents suivants :

- A- **une copie de** votre certificat de naissance (grand format) ou acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne;
- B- une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales;
- C- une copie de votre permis de conduire classe 4A (**permis probatoire ne sera pas accepté**);
- D- un document d'un corps de police attestant d'une promesse d'embauche dans les fonctions de policier;
- E- un chèque ou le formulaire de paiement par carte de crédit de 275 \$ daté de la date du jour, fait à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec*, (163 \$ frais d'admission + 112 \$ tests d'entrée), à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription. Si toutefois vous ne vous présentez pas à la journée des tests d'entrée, nous vous ferons parvenir un remboursement de 112 \$ pour ces tests.

Le formulaire d'admission et d'inscription et le paiement des frais doivent être reçus à l'École au plus tard le **4 mars 2016** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis à l'Organisation scolaire — Registrariat au plus tard le **8 mars 2016**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée.

TESTS D'ENTRÉE

Les deux instruments de mesure qui constituent les tests d'entrée ne requièrent aucune préparation spécifique de votre part et visent à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces tests, veuillez consulter le site Internet de l'École.

Le premier instrument de mesure, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer votre degré de risque de manifester des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comporte 455 questions. Une période variant de 50 à 90 minutes est prévue pour vous y soumettre. Vous aurez à vous prononcer quant à votre degré d'accord face à chacun des énoncés. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles. Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens. Il vous est possible de consulter les échelles du M-Pulse retenues pour l'admission au programme sur le site Internet de l'École.

D'une durée de 2 heures, le second instrument de mesure, le test de jugement situationnel, comporte plusieurs mises en situation en lien avec un contexte d'intervention ou de formation policières. Chacune de ces mises en situation est suivie de quatre énoncés décrivant quatre types d'intervention. Vous devrez ordonnancer ces énoncés, selon ce que vous jugez être la meilleure intervention jusqu'à la moins bonne.

L'information concernant les tests d'entrée vous sera transmise en avril 2016.

Vous devrez vous présenter en possession de deux pièces d'identité avec photo lors de la passation des tests d'entrée. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la journée des tests d'entrée du 2 mai 2016 pour raison de force majeure, vous pourrez déposer une demande de report par écrit à l'Organisation scolaire — Registrariat, qui après analyse du dossier, pourrait vous autoriser à vous présenter à une deuxième séance de tests dont la date sera déterminée au besoin. Si vous ne vous présentez pas à cette deuxième séance de tests, même pour une raison de force majeure, votre demande d'admission sera rejetée.

ACCÈS AUX RÉSULTATS DES TESTS D'ENTRÉE

Les résultats obtenus au test de jugement situationnel ainsi qu'au M-PULSE vous seront acheminés par l'Organisation scolaire — Registrariat. Dans un deuxième temps, il vous sera possible d'obtenir une copie du rapport M-PULSE. Pour connaître la procédure d'accès à ces résultats, veuillez consulter la section « **Futur policier** », « **Étapes d'admission** », « **Tests d'entrée** », de notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

TESTS DE DÉPISTAGE DE DROGUES ET STUPÉFIANTS

L'École a une pratique de «Tolérance zéro» en matière d'usage ou d'infractions relatives aux drogues et stupéfiants.

Par conséquent, un **test systématique de dépistage de drogues et stupéfiants** vous sera administré lors de votre examen médical.

De plus, la direction de l'École pourra vous demander de vous soumettre à un **test spécifique de dépistage de drogues et stupéfiants** si elle a des motifs raisonnables de croire que la pratique de «Tolérance zéro» n'est pas respectée en la matière en cours de formation.

Le cas échéant, un **test de confirmation**, sera administré pour chaque drogue positive détectée lors de l'administration d'un test de dépistage de drogues et stupéfiants.

EXAMEN MÉDICAL ET TEST D'APTITUDE PHYSIQUE (TAP-ENPQ) ET DE NATATION

Pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission au 4 mars 2016, le test de natation ne sera plus une condition d'admission au programme. Par conséquent, le test de natation ne sera plus administré lors du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Vous serez convoqué par courriel afin de prendre rendez-vous pour votre examen médical prescrit au règlement. Si vous réussissez l'examen médical, vous serez convoqué à vous soumettre au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Un candidat qui échoue le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) ou une partie de ce test ne peut être convoqué de nouveau à ce test avant qu'une période minimale de 3 mois se soit écoulée.

Un candidat qui échoue le test d'aptitude physique ou une partie de ce test a droit à une seule reprise par demande d'admission.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'évaluation de votre condition médicale ou à l'évaluation de votre condition physique (sur laquelle vous serez invité) vous pourrez déposer, par écrit, une demande de report à l'Organisation scolaire — Registrariat. Après analyse de votre dossier, l'Organisation scolaire — Registrariat pourrait vous autoriser à vous présenter à une nouvelle date d'évaluation. Cette mesure est exceptionnelle et n'est applicable qu'en cas de force majeure.

Si votre demande de report est refusée et que vous décidez de ne pas vous présenter à l'une ou l'autre de ces évaluations, votre admission ne sera plus valide pour l'année scolaire en cours. Vous devrez présenter une nouvelle demande d'admission lors de la prochaine année scolaire.

La description du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ), le guide de préparation pour ce test, ainsi qu'une capsule vidéo pour ce dernier est disponible sur le site Internet de l'École. Vous pouvez également consulter les normes d'acuité visuelle à la même adresse.

CONDITION PHYSIQUE

Il est de votre responsabilité de vous présenter au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) en excellente santé et condition physique, sans blessure, sans attelles destinées à maintenir ou soutenir une partie d'un membre et sans toute forme de protection.

Si un des instructeurs participant à l'administration du test est d'avis que votre état ou condition physique peut comporter un risque de blessures ou un risque pour votre santé, il référera votre cas au coordonnateur de l'activité qui après l'analyse de votre situation, pourrait mettre fin à votre test et vous référer à l'infirmière de l'École.

Une blessure ou une maladie qui survient à l'occasion du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) n'est pas considérée comme un échec de ce test en autant que les symptômes n'aient pas de lien avec une condition physique ou médicale préexistante.

Lorsqu'un tel évènement se produit, le candidat doit consulter l'infirmière de l'École et, au besoin, le médecin avant de quitter les lieux.

Cependant, le candidat devra fournir un certificat médical attestant de sa bonne condition physique ou médicale avant de pouvoir se soumettre de nouveau au test. Dans le cas où la blessure ou la maladie risque d'avoir un impact sur la condition physique ou médicale du candidat, l'École exigera que le candidat consulte son mandataire médical afin de s'assurer de sa bonne condition. Les frais de cet examen, le cas échéant, sont payables par le candidat.

À la réception de l'attestation de bonne santé du candidat, l'Organisation scolaire invitera prioritairement ce dernier à une autre séance de passation du test prévue au calendrier scolaire.

AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être admissible au programme de prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ». Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.afe.gouv.qc.ca.

LISTE DES FRAIS D'ADMISSION ET DE FORMATION*
Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie
Année scolaire 2015-2016

FRAIS D'ADMISSION		
Admission au programme	163 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Tests d'entrée	112 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Examen médical (Montréal, Québec, et Trois-Rivières)	343,78 \$**	Payable lors de la prise de rendez-vous
Test d'aptitude physique (TAP- ENPQ)	122,89 \$	Payable lors de la journée du test
Total des frais d'admission	741,67 \$	

FRAIS DE FORMATION		
Inscription et matériel pédagogique	795 \$	
Scolarité	3 695 \$	
Hébergement et repas	2 870 \$	
Total des frais de formation, d'hébergement et repas	7 360 \$	Payable en un ou deux versements. Le 1 ^{er} versement : payable lors de la première journée de formation (5 925 \$) et le 2 ^e versement : payable 30 jours après le 1 ^{er} versement (1 435 \$)

Ne sont pas inclus les frais pour les vêtements, livres et articles obligatoires mentionnés au Guide d'accueil de l'aspirant policier (GUI 01-03), lequel peut être consulté sur notre site internet au www.enpq.qc.ca.

* Tous les frais mentionnés dans la présente liste sont sujets à changement.

** Ces frais peuvent différer d'une région à l'autre.

MODALITÉS DE PAIEMENT

L'aspirant policier

Les frais de scolarité au montant de **3 695 \$**, les frais d'inscription et le matériel pédagogique au montant de **795 \$** et les frais d'hébergement au montant de **2 870 \$** sont payables par chèque ou mandat-poste une semaine avant le début de votre formation. Le chèque doit être postdaté à la date de votre première journée de formation.

Vous pouvez acquitter les frais en un seul versement de **7 360 \$** ou en deux versements :

Le premier versement est de **5 925 \$** (postdaté à la date de votre première journée de formation);

Le deuxième versement est de **1 435 \$** (postdaté 30 jours après la date inscrite sur votre premier versement).

Le ou les chèques ainsi que le ou les mandats-poste doivent être faits à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec*.



Processus d'admission et d'inscription au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie — Année scolaire 2015-2016

Tous les candidats

1. Réception des formulaires d'admission et d'inscription (date limite le 4 mars 2016);
2. Réception des documents manquants au dossier des candidats (date limite le 8 mars 2016);
3. Évaluation de la condition médicale du candidat période du 21 au 25 mars 2016 inclusivement;
4. Passation des tests d'entrée (2 mai 2016);
5. Test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) (3 mai 2016);
6. Début de la formation à l'École nationale de police du Québec le 6 juin 2016.

Pour plus d'informations, consultez la section « Futur policier », « Étapes d'admission » à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Vous pouvez également contacter l'Organisation scolaire — Registrariat dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Organisation scolaire — Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 — Télécopieur : 819 293-2541
Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DEC – AEC PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Code permanent	N° d'assurance sociale ¹	Date de naissance	
		a	m
Nom de famille à la naissance	Prénom		
Nom du père	Prénom du père		
Nom de famille de la mère à la naissance	Prénom de la mère		
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	Langue(s) écrite(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)		
Citoyenneté canadienne : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
2 COORDONNÉES DU CANDIDAT			
N° civique, rue, n° d'appartement			
Municipalité	Province	Code postal	
N° de téléphone (résidence)	N° de téléphone (travail) Poste	N° de téléphone (cellulaire)	
Adresse électronique	Nom de la personne à contacter en cas d'urgence Lien	N° de téléphone en cas d'urgence	
3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT			
DEC en techniques policières hiver 2016 :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom du collège	
DEC en techniques policières réussi :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
AEC en techniques policières hiver 2016 :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<input type="checkbox"/> Diplôme universitaire obtenu (spécifiez)			
<input type="checkbox"/> Autre diplôme post-secondaire obtenu (spécifiez)			
4 PERMIS DE CONDUIRE DU CANDIDAT			
N° de permis	Classe	Condition(s)	Date d'expiration
5 INFORMATIONS			
Vous devez répondre à toutes les questions de ce formulaire et y annexer les documents requis sans quoi votre DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLÉT . Les documents requis au soutien de votre demande sont :			
<input type="checkbox"/> Copie du certificat de naissance (grand format) ou acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne			
<input type="checkbox"/> Copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (seulement pour les titulaires d'un DEC)			
<input type="checkbox"/> Copie du document attestant que vous avez réussi un des tests, épreuves ou cours de langue (seulement pour les titulaires d'un DEC)			
<input type="checkbox"/> Copie de votre permis de conduire de classe 4A (permis probatoire non accepté)			
<input type="checkbox"/> Paiement par chèque ou par carte de crédit au montant de 275 \$ (frais d'admission et tests d'entrée daté du jour)			
<input type="checkbox"/> Promesse d'embauche (seulement pour les titulaires d'une AEC)			
Votre admission sera refusée si l'une des conditions exigées au <i>Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec</i> ² n'est pas satisfaite.			
6 TESTS D'ENTRÉE (SEULEMENT POUR LES TITULAIRES D'UN DEC)			
<input type="checkbox"/> Je serai présent(e) à la journée des tests d'entrée en juin 2016		Endroit : _____	Réf. : Guide d'admission, pages 5 et 6
<input type="checkbox"/> Ci-joint ma demande d'exemption écrite motivant le report de mes tests d'entrée en janvier 2017.			

¹ Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt.

² (2010) 142 G.O.2. p. 5162.

Les réponses aux questions 7, 8 et 9 seront utilisées à des fins statistiques tout en assurant la confidentialité des données nominatives. Le libellé de ces questions s'inspire du questionnaire d'identification fourni par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (L.R.Q., chapitre A-2.01).

7 AUTOCHTONES

Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada, ou des personnes dont l'un des deux parents est autochtone.

Faites-vous partie des peuples autochtones?

Oui

Non

8 MINORITÉS VISIBLES

Pour les fins du questionnaire, les membres de minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche, indépendamment du lieu de naissance ou de la citoyenneté.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités visibles?

Oui

Non

9 MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités ethniques?

Oui

Non

10 ENGAGEMENT, CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, directives, procédures et règles en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je déclare que les renseignements ci-dessus mentionnés ainsi que les pièces jointes au présent formulaire sont exacts. Pour faire suite à cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à communiquer à l'École dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier.

J'autorise également l'École à transmettre mes empreintes digitales à un corps de police pour vérification, et ce, afin de respecter les conditions d'admission du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. J'autorise l'École à fournir les résultats ainsi que tout document ou information me concernant au corps de police qui en fait la demande, et ce, essentiellement à des fins d'embauche à la fonction de policier³.

Enfin, j'autorise l'École à transmettre à l'établissement d'enseignement que j'ai fréquenté tout document ou information me concernant, et ce, uniquement à des fins statistiques.

Signature du candidat

Date

a

m

j

Coordonnées de l'École :

Organisation scolaire – Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 – Télécopieur : 819 293-2541 – Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

³ Cette autorisation est révoquée en tout temps.

Identification du candidat

Nom

Adresse (numéro, rue, ville, code postal)

Téléphone au domicile

Paiement par carte de crédit (en dollars canadiens seulement)

Frais d'admission et tests d'entrée

Montant total à payer : **275,00\$**

Type de carte

- Visa
 Master Card
 American Express

Numéro de la carte

----- - ----- - ----- - -----

Date d'expiration

Mois Année

--- - ---

Signature

Date

Jour Mois Année

--- - --- - ---

Réservé à l'administration

C _____

Veuillez nous faire parvenir tous les formulaires complétés et les documents requis à votre demande d'admission au PFIPG à l'adresse suivante :

Organisation scolaire - Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4